

Programme de formation : La Cession de créance et le Recours direct

Modalités et délais d'accès

Durée de la formation : 07 h

Lieu : St Laurent du Var

Intervenants : Chef d'entreprise

Nombre de stagiaires : 8 maxi

Coût du stage : 450.00 € H.T.

- Fiche de sondage à télécharger sur notre site www.cfpca.fr et à nous renvoyer par mail : cfpcotedazur@orange.fr
- Ouverture de la session en fonction du nombre d'inscrit (envoi d'un bulletin d'inscription)
- Confirmation d'ouverture de session 8 jours avant le début de la formation

Personnes concernées : Réparateurs, Carrossiers, loueurs, dépanneurs et personnel en contact avec la clientèle et réalisant le suivi administratif des réparations automobiles impliquant l'intervention de l'assurance.

Pré-requis : Néant.

Objectifs de la formation

- Intégrer les notions de Cession créance comme outil alternatif à la convention d'agrément de l'assureur ;
- Maîtriser le fonctionnement et les formalités à appliquer
- Mettre en place et utiliser la cession de créance
- Reprendre la main sur le volume de travail détourné par les assureurs avec le Recours direct,
- Faire appel à des experts indépendants qui prendront en compte l'ensemble des préjudices (frais de mise à disposition du véhicule de prêt, frais de port, tarifs horaires et temps de main d'œuvre etc...) sans aucune vétusté sur les pièces d'usure comme le prévoit la loi.

Contenu de la formation

LA TECHNOLOGIE

Contexte :

- Pratiques actuelles dans la réparation carrosserie automobile
- Principaux acteurs de la réparation collision
- Positionnement de chacun sur la problématique de la réparation et de son indemnisation.

Obligations et devoirs du réparateur :

- Dans sa relation avec le client
- Dans sa relation avec l'assureur
- Dans sa relation avec l'expert

Cession de créance :

- Notion de cession de créance
- Importance de l'accueil et de la relation avec le client
- Notification de la cession de créance

Le Recours direct :

- Maîtriser les outils administratifs et juridiques nécessaires à identifier les cas pouvant être traités en Recours direct.
- Chiffrage de l'ensemble des préjudices pouvant être facturés par les réparateurs.
- Comprendre la notion de vétusté technique et savoir comment se positionner lors du remplacement d'une pièce d'usure endommagée suite au sinistre (en recours direct et en général).

Siège : Zone Artisanale Secteur A2- 13 Allée des Imprimeurs - 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Secrétariat : 150 Av. Henri Lantelme 06700 SAINT LAURENT DU VAR

TEL : 04 93 14 02 20

FAX: 04 93 14 91 51

E-Mail : cfpcotedazur@gmail.com

<p><u>LES APPLICATIONS PRATIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du logiciel TRIBU • Rédaction de documents 	<p><u>MODALITES D'EVALUATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation en cours de formation par mise en situation • Exercice, test, quizz, en fonction de la formation • Questionnaire d'évaluation de fin de formation
<p><u>METHODES PEDAGOGIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Alternance d'exposés, d'examen de documents • Etude de cas, échanges avec les stagiaires 	<p><u>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours sur power point • Vidéo et support de cours
<p><u>SANCTION</u> : Attestation de fin de formation</p>	

ADHERENT FFA coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National)

+ 50 € à la charge de l'adhérent pour frais de participation - Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par l'ANFA)

NON ADHERENT FFA coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National)

+ 100 € à la charge du non adhérent (50 € de participation et 50 € de frais administratifs) (les 50 € correspondant aux frais administratifs sont pris en charge par la FFA pour les adhérents à jour de cotisation).

Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par l'ANFA)

CACHET DE L'ENTREPRISE

Si vous êtes intéressé, veuillez renvoyer ce document par mail.

Nom/Prénom :

Artisan

Adresse mail :

Salarié

Avez-vous besoin d'un aménagement spécifique pour cette formation ?
Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Pour toutes autres formes de handicap ou aménagement spécifique,
merci de joindre le CFP CA au 07-85-50-00-93.